

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N° DNCMP/125/T/2022-2023 pour les travaux de :

- ✓ Lot 1 : Construction d'un bloc de trois salles de classe et d'une direction à l'ECOFO NYAMASHISHI.
- ✓ Lot 2 : Construction d'un bloc de trois salles de classe à l'ECOFO GITANGA.

Date de publication : 01/06/2023

Date d'ouverture des offres: 20/06/2023

Objet de l'Appel d'Offres

La commune de Kigamba invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux de :

- ✓ Lot 1 : Construction d'un bloc de trois salles de classe et d'une direction à l'ECOFO NYAMASHISHI.
- ✓ Lot 2 : Construction de trois salles de classe à l'ECOFO GITANGA.

Le marché est en deux lots.

La Commune KIGAMBA a prévu de la part du FONIC un montant d'argent pour effectuer des paiements au titre du marché pour les travaux de :

- ✓ Lot 1 : Construction d'un bloc de trois salles de classe et d'une direction à l'ECOFO NYAMASHISHI.
- ✓ Lot 2 : Construction d'un bloc de trois salles de classe à l'ECOFO GITANGA.

Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en deux lots.
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois mois calendrier (3 mois) par lot**

Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

8

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :
Au Secrétariat de la Commune Kigamba moyennant le paiement de cent mille (100.000fbu) francs burundais : 50.000fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50.000fbu au compte 8237 ouvert à la COOPEC Kigamba au nom de la commune de Kigamba.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :
Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

Visite du site

10. Une visite guidée des sites sera organisée le 12/6/2023 à partir de 10h00.

Présentation de l'offre

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de
3.844.054 (trois millions huit cent quarante-quatre mille et cinquante-quatre mille Fr bu) pour le premier lot de construction d'un bloc de trois salles de classe et d'une direction à l'ECOFO NYAMASHIHI et **1.555.680** un million cinq cent cinquante-cinq mille six cent quatre-vingt Fr bu pour le deuxième lot de construction de trois salles de classe à l'ECOFO GITANGA soit **5.399.734** (cinq million trois cent nonante neuf mille sept cent trente-quatre Fr bu pour les deux lots.

Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

12. Les offres doivent être soumises à la commune de Kigamba
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

Validité des offres.

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres.

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le** 20/06/2023 **à 10 heure précise**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et à l'adresse mentionnée ci-dessus le 20/6/2023 à 10 heures passée de trente min.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents conformément à l'article 22 alinéas 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis auprès de la DNCMP par l'autorité contractante, peut assister à la date d'ouvertures des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

Critères de qualification des soumissionnaires.

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché , à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

16.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO ;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché,
4. Les Statuts du soumissionnaire (personnel moral);
5. L'Attestation de non redevabilité en original délivrée par le service de l'OBR en cours de validité;
6. Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. L'adresse fixe est connue du soumissionnaire.
8. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS(en original)
9. une attestation de non faillite délivrée par le tribunal de Commerce en Cours de validité;
10. Registre de commerce (Copie)

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux.

Le soumissionnaire doit avoir exécuté au moins cinq marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s).

Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception)
Le plan de charge des marchés en cours :

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est capable de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation de solvabilité ou une ligne de crédit et un chiffre d'affaire au cours des deux dernières années d'au moins cent cinquante millions (150.000.000 FBU)

Fait à KIGAMBA, le 29/.../2023

Administrateur Communal et

Personne Responsable des Marchés Publics

NIBOGORA Amitha.

